

**PROCES VERBAL DE SEANCE**  
**CONSEIL DU 7 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre  
Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué.  
Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)

**Date de convocation :** 2 décembre 2022

**Présents :** M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. COCCOZ Patrick - M. MUFFAT Michel - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard- - Mme TAVERNIER Marie – Laure - - Mme SIBIL Christine - M. GAILLARD Guy - Mme MICHAUD Carole - M. MUFFAT Bruno - Mme MCQUADE Alisha - M. DUCHEMIN Vincent

**Absents ou excusés :** Mme QUOEX Valérie

**Procuration :** Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole

**Secrétaire de séance :** M. COCCOZ Patrick

Monsieur le maire informe le conseil du retrait du point : « Promesse de bail emphytéotique entre la commune et Electricité Gaz de Grenoble pour la centrale hydroélectrique d'Ardent »

**Adoption du procès - verbal de la séance précédente :**

Pas d'observation, adopté à l'unanimité.

**Décisions modificatives :**

Le conseil municipal valide les décisions modificatives numéro 7 du budget « principal » et n°1 du budget « touristique ».

**Vote budget « maison funéraire 2022 »**

Madame Sonia MICHAUD, présente au conseil municipal le budget 2022 concernant le budget « maison funéraire ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2022 « maison funéraire ».

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	12 000.00 €	12 000.00 €
RECETTES	5 000.00 €	5 000.00 €

### **Convention Ufoval**

Madame Marie-Laure TAVERNIER présente au Conseil municipal l'avenant concernant la convention entre la commune et la Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie, pour une participation financière de la commune, afin de réduire le prix de journée en centre « UFOVAL » des enfants de son territoire.

Le montant de cette participation est de : 3.90 € par jour, pour 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'avenant.

### **Tarifs frais secours sur piste 2022/2023**

Il convient de fixer le prix des interventions de secours sur le domaine skiable et leur proximité immédiate (hors-piste) pour la prochaine saison d'hiver 2022/2023.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs pour la saison d'hiver 2022/2023.

### **Convention SERMA frais secours avenant 2022/2023**

Monsieur MUFFAT présente au conseil municipal l'avenant concernant l'actualisation des tarifs de secours sur piste pour la saison d'hiver 2022/2023.

### **Tarifs ambulance**

Monsieur Michel MUFFAT rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'organisation secours sur piste sur le domaine skiable de la commune, il convient d'établir pour la saison d'hiver 2022/2023, un marché avec les entreprises d'ambulance pour permettre le transport sanitaire des blessés entre le pied des pistes, ou la zone de pose de l'hélicoptère et le centre médical le plus proche de Morzine ou des Gets et à titre dérogatoire le CH de Thonon.

Monsieur Michel MUFFAT indique, que pour ces prestations, les tarifs suivants seront facturés par les ambulances à la commune :

PRESTATAIRE	PRESTATION	TARIFS 2022/2023
Urgences 74/ Sarl Evasan	Ambulance	230.00 €
	2 <sup>ème</sup> blessé transport assis	110.00 €
	Thonon CH	360.00 €
SAS BBTS	Ambulance	230.00 €
	2 <sup>ème</sup> blessé transport assis	110.00 €
	Thonon CH	360.00 €

Monsieur Michel MUFFAT précise, que conformément à la loi, les frais engagés seront recouverts par la commune auprès des personnes accidentées ou de leur assurance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

#### **Tarif location Domaine du Baron**

Le conseil municipal valide les tarifs 2024 de location du domaine du « Baron ».

#### **Appel à manifestation d'intérêt pour la centrale hydro-électrique à Ardent :**

Considérant que la commune de Montriond envisage de mettre à disposition par le biais d'un bail emphytéotique des parcelles communales au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

Section	Numéro	Contenance [m <sup>2</sup> ]
D	1 299	1 676
E	2384	788
E	2 383	550
E	1954	303
E	1912	420
E	1911	232

Considérant que l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que « lorsque la délivrance du titre mentionnée à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Considérant qu'il conviendrait de lancer un avis de publicité ayant pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation d'une partie de ce domaine public de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire, dans la perspective d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public ou tout autre convention d'occupation de type bail emphytéotique administratif.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, ce dernier demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations complémentaires.

Ayant constaté que le débat était clos, et après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, accepte à la majorité (abstention : MUFFAT Bruno, Alisha MCQUADE).

#### **Créances irrécouvrables (budget principal, eau et assainissement, forêt et agricole)**

Le Conseil municipal accepte les créances irrécouvrables présentées par le Trésor public.

#### **PIDA saison 2022/2023**

Monsieur Michel MUFFAT présente au Conseil municipal le plan d'intervention et de déclenchement des avalanches sur la commune de Montriond et, notamment, sur le réseau routier pour la saison 2022/2023 et suivantes.

Il précise que ce plan est révisé chaque année par la commission municipale de sécurité et les différents partenaires, afin d'être actualisé pour des adaptations mineures et demande que dans ces conditions le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire de valider pendant la durée du mandat ces adaptations mineures.

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

#### **Subvention DETR 2023 et Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison des assistantes maternelles modification**

Madame Carole MICHAUD rappelle au Conseil municipal que ce dernier avait accepté le projet de réalisation sur la commune, près de l'école, d'un projet de bâtiment, abritant une Maison des Assistantes Maternelles.

- Elle propose que dans le cadre de ce projet dont le montant des travaux est évalué à 877 500.00 € HT, une demande de subvention soit déposée auprès de la caisse d'allocations familiales
- Elle indique que les travaux devraient commencer dès l'obtention du permis de construire avant l'été 2023, pour une livraison du bâtiment en 2024 et une mise en place, pour la rentrée scolaire 2024.
- Elle précise que le plan de financement suivant est proposé :

FINANCEURS	MONTANT HT
DETR 2023 (30%)	263 250.00 €
Caisse allocation familiale (20%)	175 500.00 €
Autofinancement commun e (50%)	438 750.00 €
TOTAL	877 500.00 €

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

## Comptes rendus des commissions

### Eclairage public :

Monsieur André ROSSET indique avoir reçu le chiffrage de l'ensemble des travaux à mener pour la réfection et la mise en conformité de l'éclairage public de la commune.

Cette rénovation doit permettre à la commune une gestion économique de ses éclairages, en permettant des économies d'énergie, des baisses d'intensité lumineuses.

Après discussion, ce point sera abordé lors d'un prochain conseil le mercredi 21 décembre à 18H.

### Personnel du service technique :

Monsieur Michel MUFFAT informe du recrutement d'un agent saisonnier, pour le damage et renforcement de l'équipe.

Il précise qu'un agent est en cours de formation pour le permis poids lourds.

### Hangar des Albertans :

Monsieur André ROSSET indique que le hangar provisoire de la dameuse est opérationnel.

### Passerelle d'Ardent :

Monsieur André ROSSET indique que le chantier a été sécurisé pour cet hiver et que la pose de la passerelle a pris du retard et interviendra au printemps, avec le belvédère.

Il précise que des échanges sont en cours entre la commune, l'architecte et les entreprises, concernant une problématique sur la passerelle et ses encrages.

### Maison funéraire :

La maison funéraire a été inaugurée.

Il reste en attente le branchement électrique définitif, pour permettre sa mise en fonctionnement.

### Rock on the piste :

M. Richard BRAIZE informe le Conseil que le bar dans le cadre de cette manifestation, sera tenu cette année par le club de foot de la Vallée d'Aulps, après examen des candidatures.

A l'heure actuelle le groupe qui se produira à Montriond en mars n'est pas arrêté, des problèmes de choix sont rencontrés.

Monsieur Bruno MUFFAT informe qu'il a découvert lors d'une réunion des Portes du Soleil, que la commune acceptait d'augmenter le budget pour le cachet de l'artiste, sans que le conseil n'en soit informé. Il s'agit du même budget que l'année dernière.

Préemption :

Monsieur le maire indique, que plusieurs préemptions faites par le Conseil municipal sont annulées, car les acquéreurs correspondent aux objectifs définis par le conseil de privilégier les résidents permanents.

Un travail préalable dans ce cadre se fait, pour éviter ces situations.

Free ride :

Des élus regrettent qu'une décision prise en réunion soit remise en cause, et qu'une décision contraire soit finalement arrêtée, avec l'acceptation de la course de Free Ride, pour cet hiver. Dans ce cadre la commune versera une subvention de 7 500.00 €.

Monsieur le maire indique que cette situation entrainera la nécessité de revoir le fonctionnement du travail des commissions, pour éviter ces changements de positions.

Conseil municipal des enfants :

Les enfants procéderont à l'élection de leur conseil municipal ce vendredi fin d'après-midi, à la maison des associations.

La séance est levée à 20 H 50.

Le maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Montfroid, featuring a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE MONTFROID'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick Coccoz', written in a cursive style.